

T:EMFOR

L'actu de la formation en 1h



ÉPISODE 10

Offre de repérage et de remobilisation (O2R),
le public des invisibles

UNE COLLABORATION

À RETENIR

L'article 7 de la loi pour le Plein-Emploi prévoit la création d'**opérateurs de repérage et de remobilisation pour les publics les plus en rupture avec les institutions et en particulier avec le réseau pour l'emploi**. Ce dispositif est à la main des services déconcentrés : DDETS et DREETS, qui ont pour rôle de :

- Sélectionner des opérateurs qui répondent à des besoins peu ou pas couverts sur les territoires
- S'assurer du suivi juridique, administratif et financier
- Appuyer les opérateurs pour leur permettre un **bon déploiement de leur projet sur le territoire**

À CONSULTER

- Lien replay
<https://www.emfor-bfc.org/replays/>

- Cahier des charges de l'accompagnement

[Arrêté du 26 juin 2024 relatif aux organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi – Légifrance](#).

LES 3 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'O2R

1

Une offre axée sur l'aller vers. Elle suppose d'aller chercher les publics « en dehors des radars », qui cumulent souvent plusieurs freins et difficultés (mobilité, santé, accès au logement et aux services administratifs.) Ces difficultés se concentrent en zones rurales et en QPV.

2

Une offre complémentaire et différenciée du droit commun pour répondre à des besoins non couverts

3

Une offre territorialisée : 16 opérateurs en BFC répartis sur des bassins d'emploi, des QPV, des ZRR ou l'ensemble du département



Le parcours dure 6 à 12 mois et se déroule selon un cahier des charges qui définit plusieurs volets : repérage, remobilisation (exemples : atelier cuisine, projets collectifs), accompagnement socio-professionnel (ateliers CV, confiance en soi...) et coordination.

Des appels à manifestations d'intérêt ont permis le choix d'opérateurs avec lesquels une contractualisation triennale a été mise en place sous forme de SIEG (mandat de Service d'Intérêt Economique Général).

QUELQUES CHIFFRES

645



bénéficiaires depuis le démarrage du dispositif en 2024 en BFC.

53%



de sorties positives (raccrochage à un dispositif du réseau pour l'emploi, formation, retour à l'emploi).



Parmi ces publics répartis en BFC :

22% de personnes SDF,

44 % résidant dans les quartiers prioritaires de la ville,

71% rencontrant des problèmes d'accès aux droits, **63%** avec des problèmes de mobilité.

TÉMOIGNAGE D'UN OPÉRATEUR

AHSSEA-PHAJ (point habitat jeunes) pour le département 70

25 personnes accompagnées depuis 2025. Surtout des hommes de plus de 25 ans, beaucoup en zones rurales, avec de gros problèmes de mobilité, des problèmes administratifs et pour certains des soucis de santé. Le repérage s'appuie sur la Croix Rouge, les restos du cœur, et sur la partie associative du porteur.

Un contrat est signé avec les personnes volontaires et identifie les freins à lever, puis l'accompagnement se met en place selon différentes modalités.

